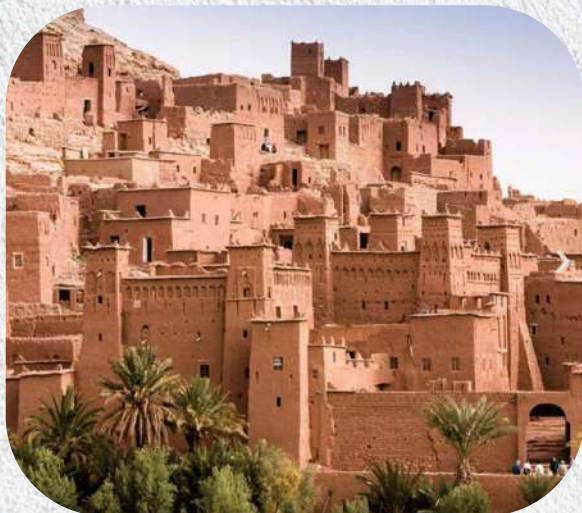




MAROC

Circuit "le sud marocain"

Du 09 au 16 juin 2026

8 jours / 7 nuits

à partir de 1370€ / pers

Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Promenade en calèche à Marrakech
- ✓ Visite des jardins Majorelle
- ✓ Balade à dos de dromadaires au coucher de soleil

JOUR 1 : MARSEILLE - MARRAKECH

Rendez-vous des participants et transfert en autocar le matin jusqu'à l'aéroport Marseille-Provence. Accueil et assistance d'un représentant Sabardu Voyages. Formalités d'enregistrement. Envol pour Marrakech sur vol de la compagnie Ryanair. Accueil à votre arrivée par votre guide local et transfert vers votre hôtel et dîner sous forme de panier repas. Nuit.

JOUR 2 : MARRAKECH

Petit déjeuner et seconde journée entière consacrée à la découverte de Marrakech. Prenez place à bord d'une calèche qui vous conduira vers les jardins Majorelle, en longeant une partie des remparts et de la vieille muraille de la ville. Visite du jardin Majorelle d'Yves Saint-Laurent, créé dans les années 1920 par l'artiste français Jacques Majorelle. Vous pourrez admirer ce superbe jardin regorgeant de bougainvilliers, de cocotiers, de bananiers, de bambous, de palmiers et comptant également un merveilleux jardin de cactus. Déjeuner dans un palais de la Medina. Après le repas, découverte des souks, véritable labyrinthe où la foule vous happe puis vous porte dans le jeu des rayons de lumière. On termine avec la place Djemaa El Fna, cœur vivant et théâtre de la ville où le spectacle s'éveille : charmeurs de serpents, acrobates, dresseurs de singes, conteurs de bonne aventure vous ensorceleront. Dîner au restaurant et retour à l'hôtel pour la nuit.



JOUR 3 : MARRAKECH - AIT BEN HADDOU - BOULMANE DADES

Petit déjeuner et départ pour Boumalne Dadès, en passant par le Col de Tizin'Tichka, situé à 2260m d'altitude, en traversant des paysages variés et enchanteurs ainsi que des petits villages disposés en terrasses du Haut Atlas. En chemin, arrêt pour visiter la célèbre kasbah Ait Ben Haddou, inscrite au patrimoine de l'Unesco et ayant servi de décor pour de nombreux films : Gladiator, Games of Thrones, Troy, Laurence d'Arabie. Déjeuner dans un restaurant. Après le repas, poursuite de la route par la Vallée du Dadès, le pays des roses. Arrivée à votre hôtel en fin de journée. Dîner et logement.

JOUR 4 : TINEGHIR - ERFOUD - MERZOUGA

Après le petit déjeuner, départ pour Tineghir. Visite des magnifiques gorges de Todra dont les rochers atteignent une altitude de 250 mètres. Les gorges du Todra sont un spectacle naturel époustouflant. Les falaises de grès rouge s'élèvent majestueusement, offrant un contraste saisissant avec le bleu azur du ciel et le vert luxuriant de la végétation. Continuation vers Erfoud, dernière ville avant le désert nichée au cœur d'une palmeraie. Déjeuner en cours de route puis transfert en voiture 4x4 à votre bivouac à Merzouga. Balade à dos de dromadaire pour admirer le coucher du soleil. Dîner sous tente et nuitée.

JOUR 5 : MERZOUGA - ALNIF - ZAGORA

Petit déjeuner et départ pour Zagora. Vous traverserez des paysages enchanteurs, en passant par les villages d'Alnif, Nkob, entre palmeraies et kasbahs. Profitez de cette étape pour découvrir la beauté de ces villages typiques du sud marocain. Déjeuner en cours de route. En fin de journée, vous rejoindrez votre hôtel pour un hébergement et un dîner qui vous permettront de vous reposer après cette belle journée de découverte.

JOUR 6 : ZAGORA - OUARZAZATE

Après le petit-déjeuner, vous prendrez la route en direction de Ouarzazate. Le trajet vous permettra de traverser de magnifiques paysages, entre palmeraies verdoyantes et le village traditionnel d'Agdz. Arrivée à Ouarzazate pour le déjeuner. Après le repas, visite de la ville, surnommée la "porte du désert" et qui abrite de nombreux studios de cinéma. Découverte de la kasbah de Tifoultout et arrêt devant la kasbah de Taourirt, l'ancienne résidence du Pacha de Marrakech (toujours en rénovation). Visite des studios de cinéma. Après cette belle journée, vous rejoindrez votre hébergement pour un repos mérité, dîner et nuit à l'hôtel.

FORMALITÉS:

Passeport en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités ou en transit et de la compagnie aérienne.

La photocopie de votre passeport est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

JOUR 7 : OUARZAZATE - MARRAKECH

Petit déjeuner et départ pour Marrakech par le Col de Tizin'Tichka en des petits villages disposés en terrasses. Arrivée à Marrakech et installation à votre hôtel. Déjeuner. L'après-midi, départ pour la visite de Marrakech avec la découverte du Palais Bahia, de la Koutoubia et de la Medersa Ben Youssef. Continuation avec la visite des jardins de la Ménara, oasis de verdure en plein cœur de la ville. Poursuite par la découverte des remparts de la ville, une promenade fascinante qui vous permettra de découvrir l'architecture et l'histoire de Marrakech. Petit temps libre pour flâner dans les célèbres souks de la ville ocre, à la découverte des étals colorés et de l'artisanat local. Dîner et nuit à votre hôtel.

JOUR 8 : MARRAKECH - MARSEILLE

Petit déjeuner et transfert à l'aéroport. Formalités d'enregistrement. Envol pour Marseille Provence sur vols Transavia ou Ryanair. A votre arrivée, retour en autocar vers vos différents lieux de prise en charge.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport aller/retour en autocar jusqu'à l'aéroport
Le transport aérien Marseille / Marrakech / Marseille sur vols de la compagnie Ryanair ou toute autre compagnie lata
Les taxes d'aéroport (100€ au 25/08/25)
Les transferts aéroport / hôtel / aéroport
L'hébergement en chambre double en hôtels 4****
L'hébergement en chambre double en hôtel 5***** à Marrakech
La pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8
Le transport en autocar de tourisme climatisé
Les excursions et visites mentionnées au programme
Les entrées dans les sites et lieux visités
L'entrée au Palais Bahia
L'entrée à la Medersa Ben Youssef
L'entrée au jardin Majorelle
La promenade en calèche à Marrakech
L'entrée à la Kasbah Ait Ben Haddou
L'entrée à la Kasbah Tifoultout
L'entrée aux studios de cinéma de Ouarzazate
La balade à dos de dromadaire pour admirer le coucher du soleil
Le transfert en 4x4 pour rejoindre le bivouac à Merzouga
La présence d'un guide accompagnateur pendant le circuit
La présence de guide locaux à Marrakech et Ouarzazate
Les taxes et services
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 330 € / personne
Les dépenses personnelles
Les boissons
Les pourboires guide et chauffeur



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

- 30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
- 25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
- 50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
- 75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
- 90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
- 100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'exams périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).